

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 septembre 2014

**Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU**

N° 3 DDS 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Remboursement des abonnés aux tennis municipaux de Creac'h Gwen

L'association Tennis Compétition Quimper gère, depuis le 1^{er} septembre 2014, les activités de loisirs des installations tennistiques de Creach Gwen. Il convient de rembourser les abonnés loisirs dont l'échéance d'abonnement auprès de la ville est postérieure au 1^{er} septembre 2014, au prorata du temps restant.

La ville de Quimper est propriétaire des installations tennistiques de Creach Gwen.

En 1994, après le dépôt de bilan du club d'origine qui avait la gestion des installations, la ville avait repris la gestion des installations et mis en place une nouvelle organisation, effective depuis :

- La ville gérait la partie loisirs (abonnements et locations horaires) ;
- Le nouveau club créé, le Tennis Compétition Quimper, gérait la partie sportive (cours, école de tennis, compétitions).

Au regard de la dégradation de la situation financière du club et du manque d'animation du site, il a été décidé de proposer une modification de modèle organisationnel du tennis à Quimper : la gestion des loisirs (abonnés mensuels, semestriels, annuels, locations horaires), jusque là assurée par la ville, est désormais confiée, à compter du 1^{er} septembre 2014, à l'association Tennis Compétition Quimper. Cette modification fait l'objet d'une nouvelle convention d'utilisation et de gestion des installations entre l'association et la ville de Quimper.

Dans ce contexte, il convient de rembourser les abonnés loisirs dont l'échéance d'abonnement auprès de la ville est postérieure au 1^{er} septembre 2014, au prorata du temps restant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le remboursement des abonnés loisir aux tennis municipaux de Creac'h Gwen, au prorata du temps restant de leur abonnement.

Le maire,

Ludovic JOLIVET